

Graulhet, le 15/1/2024

Madame, monsieur,

Nous avons fait l'acquisition chez le revendeur Rouergue Remorque (FR) d'un châssis de remorque tiny house type O2T - YB835000TT2182363 (voir certificat de conformité ci-joint). Cette remorque est destinée à la création d'une salle de spectacle itinérante.

Dans le cadre de cette création, nous avons contacté la DREAL\* afin d'obtenir un nouveau certificat de circulation (carte grise) prenant en compte les aménagements apportés au châssis. Pour compléter le dossier de réception à Titre isolé de véhicule auprès de la DREAL, nous devons fournir un avis positif du constructeur dans le cas où :

*« le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. (...) joindre l'accord écrit du service technique du constructeur »*

Voilà les modifications que nous avons apportées par rapport au type décrit dans la notice.

- Longueur (ajout d'un déport arrière en toiture (282 mm)
- Largeur (châssis de hublots dépassant de (13 mm de chaque côté)
- Hauteur (la hauteur totale avec carrosserie est de 3100 mm)
- Longueur de la zone de chargement (ajout d'un coffre sur la flèche d'une longueur de 427 mm)

Pour information, les limites de poids fixées lors de la réception du véhicule ne sont pas dépassées. La répartition des charges est maintenue.

Dans le cadre de la constitution de notre dossier de réception à Titre isolé de véhicule auprès de la DREAL, nous avons donc besoin d'un accord écrit de votre part validant ces modifications.

Vous trouverez ci-joint une description détaillée de ces modifications par rapport au type décrit dans la notice.

Dans l'attente de votre retour,

Bien à vous,

Bertrand Lenclos  
Cie NOKILL

\* DREAL : organisme français gérant l'homologation des véhicules.

Walemstraat 94 A-B  
B-2570 Duffel

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

### véhicules complets

Le soussigné NATHALIE WILLEMS (associé) certifie par la présente que le véhicule :

0.1.	Marque (dénomination commerciale du constructeur)	BW
0.2.	Type	O2T
	Variante	3500TV
	Version	350
0.2.1.	Dénomination commerciale	N/A
0.2.3.	Identifiants	N/A
0.4.	Catégorie de véhicule	O2
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	BW TRAILERS BV WALEMSTRAAT 94 A-B 2570 DUFFEL BELGIQUE
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	A l'avant du châssis, côté droite, riveté
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	A l'avant du châssis, côté droit
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	N/A
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	<b>YB835000TT2182363</b>
0.11.	Date de construction du véhicule	23 décembre 2021

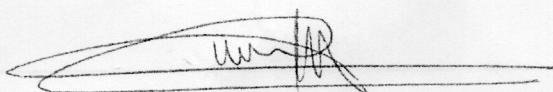
est conforme à tous égards au type décrit dans la

réception	e4*2007/46* 0440*06
délivrée le	6 septembre 2021

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques/impériales pour l'appareil indicateur de vitesse et les unités métriques/impériales pour le compteur kilométrique

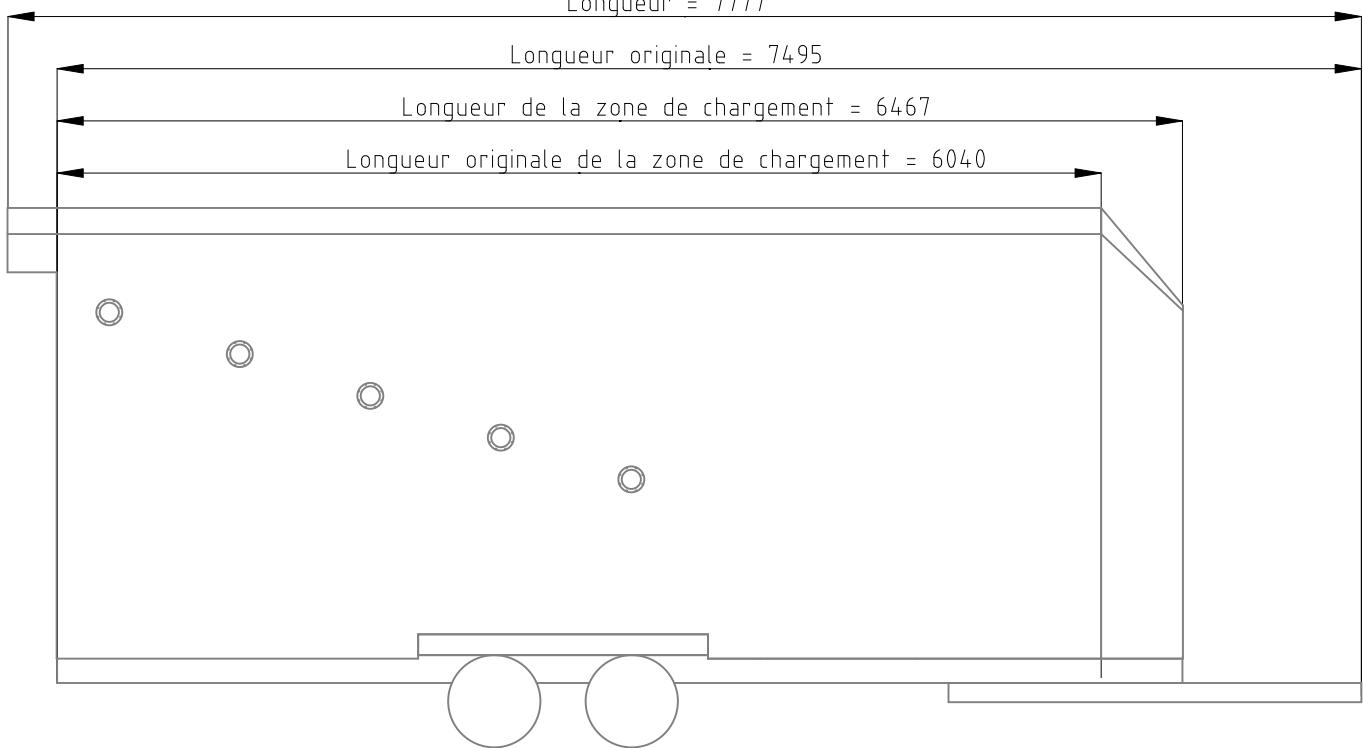
Lieu:	DUFFEL
Date:	20 juin 2022

Signature:

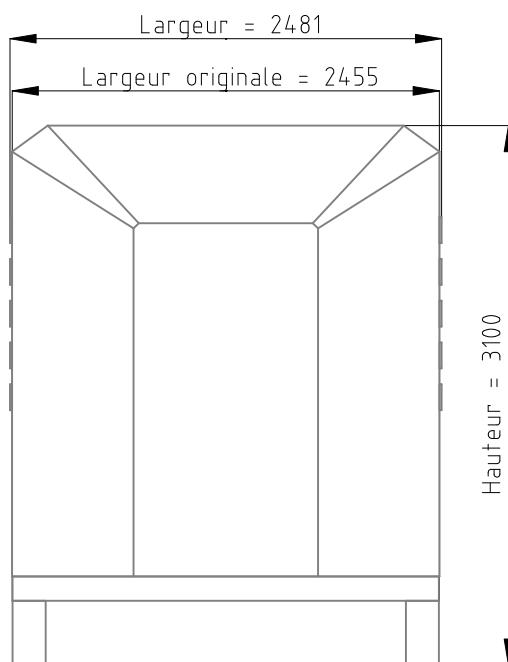


NATHALIE WILLEMS

Constitution générale du véhicule				
1.	Nombre d'essieux			2
	Nombre de roues			4
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées			N/A
Dimensions principales				
4.	Empattement			4950 mm
4.1.	Écartement des essieux			0 - 1 4150 mm
				1 - 2 800 mm
				2 - 3 N/A mm
5.	Longueur			7495 mm
6.	Largeur			2455 mm
7.	Hauteur			1120 mm
10.	Distance entre le centre du dispositif d'attelage et l'extrémité arrière du véhicule			7460 mm
11.	Longueur de la zone de chargement			6040 mm
12.	Porte-à-faux arrière			2510 mm
Masses				
13.	Masse en ordre de marche			895 kg
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux			1. 408 kg
				2. 397 kg
				3. N/A kg
13.2.	Masse réelle du véhicule			895 kg
16.	Masses maximales techniquement admissibles			
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible			3500 kg
16.2.	Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu			1. 1800 kg
				2. 1800 kg
				3. N/A kg
16.3.	Masse maximale techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux			1. 3500 kg
17.	Masses maximales admissibles à l'immatriculation/en service prévues pour le trafic international			96/53/EC
17.1.	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue			3500 kg
17.2.	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque essieu			1. 1750 kg
				2. 1750 kg
				3. N/A kg
17.3.	Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque groupe d'essieux			1. 3500 kg
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage d'une semi-remorque ou d'une remorque à essieu central			150 kg
Vitesse maximale				
29.	Vitesse maximale			140 km/h
Essieux et suspension				
30.1.	Voie de chaque essieu directeur			N/A mm
30.2.	Voie de tous les autres essieux			2185 mm
31.	Emplacement du ou des essieux relevables			N/A
32.	Emplacement du ou des essieux délestables			N/A
34.	Essieu(x) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente			non
35.	Combinaison roues/pneumatiques		Pneumatiques	185/60 R12 C 104N
			Jante	51/2J x 12 ET30
Freinage				
36.	Connexions pour le freinage de la remorque			Mécanique
Carrosserie				
38.	Code de la carrosserie			DC99
Dispositif d'attelage				
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage (le cas échéant)			E1 011595
45.1.	Valeurs caractéristiques		D	31 kN
			V	N/A -
			S	350 kg
			U	N/A t
Divers				
50.	Réceptionné par type selon les prescriptions en matière de conception applicables pour le transport de marchandises dangereuses du règlement ONU no 105 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies			N/A
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5, du règlement (UE) 2018/858 du Parlement européen et du Conseil			N/A
52.	Remarques:			
CNIT: 020B2VRM003W257				



PROFIL



AVANT



**Vue d'ensemble**



Détail côtés



**Détails arrière**



Détails avant